



Taxe sur la plus-value immobilière

Par **Beatrice Lohou**, le **22/11/2018** à **09:35**

Bonjour,

Je réside en Espagne et suis au chômage depuis mai 2018. Mon foyer fiscal est en Espagne. Mes seuls revenus sont les loyers de mon appartement dont je suis propriétaire à Paris. Je souhaite le vendre. Je n'ai aucun bien en Espagne et suis locataire. Mon bien parisien sera-t-il considéré comme ma résidence principale au moment de la vente et donc, non assujetti à la taxe sur la plus-value immobilière ?

Merci de votre réponse,

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **22/11/2018** à **14:26**

Bonjour,

si vous percevez des loyers, vous n'y habitez pas ? Donc pas résidence principale ? Votre résidence principale est en Espagne; que vous soyez locataire ou pas ! A mon sens, la notion de résidence principale n'est pas liée au fait d'en être propriétaire ou locataire ? Mais d'y résider.